

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal de Bex du mercredi 5 octobre 2016 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'Hôtel de ville

Présidence : Madame Chantal Bussien

Excusés : Mesdames Judith Warpelin, Marielle Kohli, Elodie Pellaton et
M. Monsieur Denis Aviolat

Après les salutations d'usage et l'appel, la Présidente apporte une modification à l'ordre du jour : les points 6.2 et 6.5 sont inversés. Cette modification est acceptée à une large majorité et l'ordre du jour s'établit donc comme suit :

Ordre du jour :

1. Appel
2. Assermentation de Mesdames Circé Fuchs (OUV), Fabienne Luisier (SOC) et de Messieurs Pierre Echenard (PLR), Loïc Pichard (SOC), Bastien Tornare (PLR)
3. Election du / de la 2^e Vice-président(e)
4. Communications de la Présidente
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2016
6. Rapports des commissions
 - 6.1. Sur la prise en considération du postulat « Mon jardin, c'est le tien ! Création d'espaces libres
Rapporteur pour la commission ordinaire *Mme Valérie Moret*
 - 6.2. Sur le préavis N° 2016/11 relatif à la fixation d'un plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016-2021
Rapporteur pour la commission des finances *Mme Marianne Marsden*
 - 6.3. Sur le préavis N° 2016/09 relatif à l'octroi à la Municipalité d'une autorisation générale pour :
 - l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou parts de sociétés immobilières,
 - la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales et l'adhésion à de telles entités,
 - l'acceptation de legs et de donations, ainsi que l'acceptation de successions,et à la fixation du montant des compétences financières de la Municipalité pour la législature 2016-2021
Rapporteur pour la commission ordinaire et pour la Cofin *Mme Anne Bielman*

6.4. Sur le préavis N° 2016/10 concernant l'autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021

Rapporteur pour la commission ordinaire

M Benjamin Schwab

6.5. Sur le préavis N° 2016/08 concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2017-2018

Rapporteur pour la commission des finances

M Christoph Roesler

6.6. Sur le préavis N° 2016/12 Avenant au préavis No 2016/06 relatif à la vente partielle de la parcelle No 2'220 de Bex

Rapporteur pour la commission ordinaire

M Philippe Sarda

7. Communication de la Municipalité

8. Vœux et demandes de renseignements

1. Appel

Après l'appel, il est constaté que le quorum est atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

2. Assermentation de Mesdames Circé Fuchs (OUV) Fabienne Luisier (SOC) et de Messieurs Pierre Echenard (PLR), Loïc Pichard (SOC), Bastien Tornare (PLR)

La Présidente demande à Mesdames Circé Fuchs (OUV), Fabienne Luisier (SOC) et à Messieurs Pierre Echenard (PLR), Loïc Pichard (SOC) et Bastien Tornare (PLR) de venir se placer devant l'assemblée. Elle donne lecture du serment. A l'appel de leur nom, chacun déclare « je le promets ».

Après son assermentation, Mme la Conseillère Luisier a quitté le conseil pour raison de santé.

3. Election du / de la 2e Vice-président(e)

Au nom du groupe Ouverture, M. le Conseiller Mundler propose la candidature de Mme la Conseillère Fuchs, qui est élue par acclamation.

4. Communications de la Présidente

Le calendrier des séances 2016-2017 tel que proposé par la Municipalité a été envoyé aux conseillers le 19 juillet écoulé.

Le 27 juillet, la Municipalité a été informée de la passation des dossiers relatifs au Conseil communal entre la secrétaire sortante et la nouvelle secrétaire du présent conseil.

Le 28 juillet, un courrier a été adressé à la Municipalité pour les informer de la composition du bureau et des commissions du Conseil communal pour la législature 2016-2021.

Un exemplaire du règlement du conseil a été envoyé par la secrétaire aux nouveaux membres du conseil communal en réponse à la demande de M. A. Cherubini.

Une commission concernant la prise en considération du postulat des groupes Ouverture et Socialiste : « Mon jardin, c'est le tien ! Création d'espaces ouverts au public et de jardins partagés » a été nommée par le bureau.

Madame la Présidente informe l'assemblée avoir reçu des invitations aux manifestations suivantes:

- le 20 août 2016 : tir et couronnement des rois du Cordon rose-bleu-blanc. Le Conseil communal n'a pu être représenté, la présidente et le vice-président étant absents ce jour-là ;

La Présidente a répondu favorablement aux invitations suivantes :

- La fête du 1^{er} août 2016 aux Plans ;
- le 27 août 2016 : friture des Pontonniers ;
- le 4 septembre 2016 : fête à l'occasion du départ du curé Olivier Roduit et accueil du nouveau curé, Yves Fremont ;
- 15 septembre 2016 : conférence Chablais Agglo

Elle précise encore avoir reçu les courriers accompagnant les préavis 2016/08 – 09 – 10 – 11 et 12 portés à l'ordre du jour de ce soir.

5. **Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2016**

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé sans modification.

6. **Rapport des commissions**

6.1. **Sur la prise en considération du postulat « Mon jardin, c'est le tien ! Création d'espaces libres »**

Mme la Conseillère Moret donne lecture du rapport de la commission ordinaire. La majorité de ses membres a refusé la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité.

Madame la Présidente décide de transmettre le rapport à la Municipalité pour une réponse écrite.

6.2. **Sur le préavis N° 2016/11 relatif à la fixation d'un plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016-2021**

Mme la Conseillère Marsden donne lecture du rapport de la commission des finances.

M. le Conseiller Cherubini regrette que le plafond d'endettement, fixé à Fr. 75 mio, soit présenté sans que les projets de législature ne soient transmis aux membres de la Cofin. En outre, le préavis ne tient pas compte de la RIEIII. En conséquence, il demande de refuser l'entrée en matière.

M. le Syndic Rochat répond que le plafond doit être voté dans les 6 premiers mois de la nouvelle législature. Selon lui, le plafond d'endettement n'est pas synonyme de droit d'emprunter. Le plafond d'endettement a remplacé les autorisations d'emprunter et ne donne aucun pouvoir supplémentaire à la Municipalité, car les emprunts se font via les préavis. Il invite les conseillers à accepter l'entrée en matière.

Mme la Conseillère Blatti Villalon pense que la visibilité manque car la planification de la législature ou le plan directeur n'accompagne pas le préavis. Elle appuie la non-entrée en matière.

M. le Syndic reprend la parole pour préciser que le plan financier est un tableau qui sert d'outil de travail pour la Municipalité. Il n'est pas transmis au Conseil communal pour ne pas mélanger les rôles. De plus il est sujet à modification en tout temps en fonction des circonstances. Par contre, il est communiqué dans le budget pour l'année qui suit et démontre, via le dernier budget, les modifications apportées par rapport à la planification qui y était indiquée. Selon lui, ces montants peuvent ensuite être discutés par les conseillers.

M. le Conseiller Budry réagit sur une phrase du syndic. Membre de la commission des finances, il a l'impression d'avoir pris une décision « au pif » par manque d'indications.

Mme la Conseillère Marsden n'est pas d'accord, la décision n'a pas pris la décision « au pif ». Elle demande de ne pas refuser l'entrée en matière.

M. le Syndic Rochat explique que, compte tenu des finances communales, seules les dépenses nécessaires seront engagées.

L'entrée en matière est votée : par 36 voix pour, 11 voix contre et 6 abstentions, l'entrée en matière est acceptée.

La discussion est ouverte.

M. le Conseiller Maendly rappelle que le service des eaux doit être autofinancé. En fonction des futurs travaux, l'augmentation des taxes est-elle planifiée ?

Selon lui, un nouveau collège sera nécessaire à terme avec l'arrivée des nouveaux habitants et demande s'il est prévu dans la nouvelle planification.

M. le Syndic répond que le service est encore autofinancé grâce aux nouvelles constructions, les taxes ne peuvent donc pas être augmentées. Il explique le principe de la dette brute : celle-ci fluctue grandement. Il propose de poser la question lorsque des nouveaux préavis sont présentés. Le plafond d'endettement comprend l'endettement ainsi que le cautionnement, ce qui n'était pas le cas auparavant. Le plafond de Fr. 75 mio comprend tous les projets indiqués dans le plan financier. La réalité ne permettra certainement pas de les réaliser tous.

Mme la Conseillère Cosandey demande si la construction d'un nouveau collège pour les secondaires est prévue dans le plan ?

M. le Syndic Rochat explique que 5 à 6 classes sont encore en réserve, mais que si les habitants augmentent, il faudra le planifier, ce qui sera fait durant cette législature.

Mme la Conseillère Moreillon propose que pour les préavis présentés, l'état de la dette brute soit annoncé dans les conclusions. M. Rochat répond que les dépenses ne passent pas dans leur totalité par des emprunts.

Mme la Conseillère Bielman invite les conseillers à refuser la hausse du plafond d'endettement car, selon elle, c'est une fuite en avant. En refusant l'augmentation, il faudra trouver des solutions pour les futurs projets afin qu'ils soient moins onéreux. Elle se demande comment permettre d'inverser la tendance à la hausse de l'endettement.

Le Syndic précise qu'on peut vendre des biens pour diminuer l'endettement. Il lit les directives de l'Etat au sujet du plafond d'endettement, qui est fixé en fonction des besoins communaux et de la planification établie. Ce qui est voté correspond à l'ensemble de la planification projetée.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

Par 36 voix pour, 11 voix contre et 7 abstentions, le conseil décide

- **de fixer le plafond d'endettement brut pour la législature 2016-2021 à Fr 75'000'000.- risques pour cautionnements inclus.**

6.3. Sur le préavis N° 2016/09 relatif à l'octroi à la Municipalité d'une autorisation générale pour :

- l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou parts de sociétés immobilières,
- la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales et l'adhésion à de telles entités,
- l'acceptation de legs et de donations, ainsi que l'acceptation de successions, et à la fixation du montant des compétences financières de la Municipalité pour la législature 2016-2021.

Mme la Conseillère Bielman donne lecture du rapport commun de la commission ordinaire et de la commission des finances.

M. le Syndic Rochat propose que le conseil vote les conclusions de la commission qui ne sont pas tout à fait identiques à celles de la municipalité.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

Le conseil décide à l'unanimité

- **d'accorder à la municipalité une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou parts de sociétés immobilières dans une limite ne dépassant pas Fr. 250'000.-- par cas, charges éventuelles comprises, pour la législature 2016 – 2021. Le nombre de cas n'est pas limité mais le plafond est fixé à un million de francs pour l'ensemble de la législature ;**
- **d'accorder à la municipalité, dans un but d'intérêt public, une autorisation générale pour la constitution de sociétés commerciales d'associations et de fondation, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales et l'adhésion à de telles entités pour la législature 2016 - 2021 et l'octroi dans ce but d'une compétence financière annuelle de Fr. 50'000. -- ;**
- **d'autoriser la municipalité à accepter les legs, les donations et les successions sous bénéfice d'inventaire durant la législature 2016 - 2021 ;**
- **d'accorder à la municipalité pour la législature 2016 - 2021 la compétence d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles jusqu'à concurrence de Fr. 50'000. -- par cas, moyennant qu'elle en informe ensuite le conseil et s'engage à obtenir son approbation dans le cadre de la présentation des comptes ;**
- **de prolonger les autorisations selon les points a), b), c) et d) ci-dessus jusqu'au 31 décembre 2021 conformément à l'article 18 al. 2 du règlement du conseil communal.**

6.4. Sur le préavis N° 2016/10 concernant l'autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021

M. le Conseiller Schwab donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

Le conseil décide à l'unanimité

- **d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2016 – 2021, l'autorisation générale de plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, conformément à l'article 18 lettre h du règlement du Conseil communal de Bex. Cette autorisation est prolongée au 31 décembre 2021 conformément à l'article 18 alinéa 2 dudit règlement.**

6.5. Sur le préavis N° 2016/08 concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2017-2018

M. le Conseiller Roesler donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'étant pas combattue.

L'arrêté d'imposition est passé page par page : il n'y a pas de remarque. La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

Le conseil décide à l'unanimité moins une abstention :

- **d'adopter l'arrêté d'imposition 2017-2018 tel que présenté par la Municipalité.**

6.6. **Sur le préavis N° 2016/12 : Avenant au préavis No 2016/06 relatif à la vente partielle de la parcelle No 2'220 de Bex**

M. le Conseiller Sarda donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Moreillon demande si la mention « environ » indiquée pour la surface pourrait poser problème.

M. Rochat explique que le géomètre va faire borner le terrain cette semaine car il était auparavant en culture. Comme la différence des m² sera minime, elle sera acceptée par le notaire.

M. le Conseiller Echenard remarque que dans ce préavis, un délai pour la construction dès acceptation du préavis n'est pas mentionné.

Il propose l'amendement suivant : *la date limite pour l'obtention de la signature de l'acte de vente est fixée au 31.12.2016.*

La Municipalité accepte l'amendement.

M. le Conseiller Athanasiadès propose l'amendement suivant : *la vente de la 2^e moitié de la parcelle devra être conditionnée au nombre de places de travail effectivement créées lors de la 1^{ère} étape. Le nombre n'est pas fixé, mais devra être en rapport avec le nombre annoncé dans le préavis.*

M. Rochat est d'avis que c'est possible, mais pas facile à mesurer. Il a un doute sur le contrôle de cette mesure supplémentaire.

M. le Conseiller Athanasiadès explique que le but n'est pas de se retrouver avec des box ou 3 places de travail supplémentaires.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

L'amendement de M. le Conseiller Echenard est voté : il est accepté à l'unanimité.

L'amendement de M. le Conseiller Athanasiadès est voté : il est accepté à une large majorité.

Le conseil décide à l'unanimité

- **d'autoriser la Municipalité à vendre pour le prix de Fr. 125.-- le m² une surface d'environ 7'600 m² à détacher de la parcelle no 2220 de la Commune de Bex (lettre A du plan annexé) à Paratchi Sàrl managée par Monsieur Daniel Waldmann, à Sion, société dont le siège sera transféré à Bex. La date limite pour la signature de l'acte de vente est fixée au 31 décembre 2016 ;**
- **d'autoriser la Municipalité à accorder à l'acquéreur précité un droit d'emption pour une durée de 10 ans sur une seconde surface d'environ 7'600 m² (lettre B du plan annexé) au même prix de Fr. 125.-- le m², droit exerçable moyennant projet à la clé. La vente de la 2^e moitié de la parcelle devra être conditionnée au nombre de places de travail effectivement créés lors de la 1^{ère} étape. Le nombre n'est pas fixé mais devra être en rapport avec le nombre annoncé dans le préavis.**
- **d'autoriser la Municipalité à signer la vente qui découle de ce droit d'emption le jour où son bénéficiaire exercera son droit ;**
- **de porter le produit net de ces transactions au fonds de réserve « achat de terrain » no 9282.007.**

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. le Municipal Hediger présente un projet relatif au Tour de Suisse (course de vélo) en collaboration avec Villars : une arrivée d'étape à Villars, et un départ de Bex auront lieu le 14 juin 2017 : les discussions sont déjà entamées. La participation s'élève à Fr. 25'000.-, des sponsors sont recherchés.

Contribution du Fonds du sport : pour les vestiaires du foot. Celui-ci est de Fr. 125'000.-- alors qu'il était annoncé Fr. 314'000.-- dans le préavis. Le fonds du sport contribue grandement au projet Métamorphose à Lausanne et les autres communes doivent se contenter des restes. La commune n'a pas été informée de la diminution de du montant octroyé. Le budget sera néanmoins respecté.

Place de jeux de la Servannaz : une promesse de Fr. 40'000.-- a été versée par l'État de Vaud. Un montant en sus est attendu pour la prévention par le sport. La Municipalité est toujours en attente d'une réponse. Pour le mur de grimpe intérieur, aucune subvention ne sera accordée.

Gradins : la dernière inspection a eu lieu en juillet, une subvention sera versée, la Municipalité n'en connaît pas le montant exact.

M. le Municipal Capancioni : Le point I de l'Office du tourisme va se déplacer à la gare, le chantier a débuté en septembre, la fin des travaux est prévue fin octobre. Le point I sera ouvert dès le lundi 7 novembre 2016 à la gare de Bex.

Step : un bureau d'ingénieurs avait été mandaté par les communes de Bex, Gryon, Lavey et St-Maurice en 2014 dans le cadre de la régionalisation des STEP intercommunales. A la suite d'une rencontre avec les délégués des communes de Bex, Ollon et Gryon, il a été décidé de poursuivre l'étude et d'étendre la régionalisation de St-Maurice à Aigle. Un résultat est attendu cet hiver.

Eau potable : La Municipalité a validé la possibilité de faire des forages cet hiver au-dessus du restaurant du Miroir de l'Argentine à Solalex afin de tester les capacités en période hivernale et pouvoir subvenir en cas de rupture d'une autre conduite.

Des travaux à la source de la Rippaz aux Plans-sur-Bex ont lieu actuellement. Ils sont faits sous mandat de la commune d'Ollon à qui elle appartient.

M. le Municipal Rapaz : les forêts rachetées à Gerolag sont ouvertes pour ramasser les châtaignes. Les employés communaux et les conseillers peuvent aller les ramasser.

8. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

8.1. Questions

M. le Conseiller Maendly : Au nom des habitants des Dévens il remercie la Municipalité pour avoir mis un radar sympathique à l'entrée du hameau et propose d'en installer un également en descendant. Au sujet des bennes situées aux Dévens : il a été constaté que des habitants d'Ollon y déposent leurs déchets et demande à la Municipalité si elle a écrit à la commune d'Ollon à ce sujet.

M. le Conseiller Roesler constate que la signalisation au droit du pont du Moulin est à sens unique pour les voitures mais à double sens pour les cyclistes, ce qui est dangereux car la route est étroite.

Mme la Conseillère Zuber demande à quoi va être utilisée la salle de l'ancien collège des Dévens et si elle peut être mise à disposition des habitants des Dévens si elle reste vide.

Mme la Conseillère Moret propose de modifier la signalisation du point I de l'Office du tourisme après son déménagement.

M. le Conseiller Marlétaz a constaté, en montant à Pont-de-Nant, des odeurs nauséabondes depuis le début de l'été qui doivent provenir de l'épuration de Pont-de-Nant. En outre, il suggère de vérifier les lampes de la salle du conseil.

M. le Conseiller Wenger demande des précisions, à la demande de certains contribuables de Bex, et notamment du Bévioux, au sujet des raccordements dans les zones périphériques : les propriétaires ont payé pour être raccordés, mais rien n'a été fait à ce jour.

Mme la Conseillère Moesching remercie la Municipalité au nom des usagers des douches du tennis car le nécessaire a été fait et l'eau coule dorénavant à flots.

M. le Conseiller Pfund informe que toutes les lumières s'allument en passant en voiture près du bâtiment de la Servannaz et propose de régler le détecteur. En outre, il a dans le cadre de son travail, changé de nombreuses fenêtres au collège de la Cible suite à des déprédations et demande si des mesures sont envisagées.

Mme la Conseillère Bielman précise que des ampoules sont nécessaires dans la salle de justice et dans la salle des commissions.

Mme la Conseillère Cretton demande un parc à vélos sur la place du Marché. Elle rappelle également sa précédente demande de poubelles à chiens sur la route d'Aigle

Mme la Conseillère Cosandey remercie la Municipalité pour avoir fait construire un pont sur la Croisette en montant en direction du Château. Au sujet du mur de grimpe, financé par la commune et par le CAS, elle informe que les prises sont mal fixées et qu'une gouille d'eau a été constatée sous un tapis. Selon les profs de gym, de l'eau s'infiltré en plusieurs endroits depuis le toit en cas de pluie. Pourtant des travaux d'étanchéité ont eu lieu dernièrement.

8.2. Réponse

M. le Municipal Rapaz répond au conseiller Maendly au sujet de l'eco point : un courrier sera envoyé à la commune d'Ollon pour que leurs habitants gardent leurs déchets verts et leur papier.

Pour le parc à vélo, il va étudier la question avec les TPC mais doute que ce soit possible à cause de la circulation.

Il confirme qu'une ou deux poubelles à chiens supplémentaires seront installées, d'ici la réfection de la route d'Aigle.

Il précise à la conseillère Cosandey que le pont sur la Croisette n'est pas amarré afin de ne pas créer d'embâcle. Il a été construit par le service forestier ce printemps. Il ajoute qu'un pont similaire sera posé sur l'Avançon dans le vallon de Nant en direction du col des Pauvres.

M. le Municipal Capancioni prend note de la question de l'odeur d'égout à Pont-de-Nant. Il remercie Mme Moret pour sa suggestion au sujet de la signalisation du point I.

A M. le Conseiller Wenger, il dit que les travaux de raccordement se feront par phase en fonction des finances.

M. le Municipal Hediger prend note au sujet de la problématique du pont du Moulin et verra s'il y a lieu d'apporter quelque modification pour les cyclistes.

Il remercie également Mme la Conseillère Moret et précise que la signalétique du tourisme sera posée tout prochainement.

Au sujet du mur de grimpe : il appartient aussi aux utilisateurs de resserrer les prises. Il va rappeler le constructeur afin qu'il fournisse les clés nécessaires et des prises de réserve. Il va chercher des solutions au sujet du manque d'étanchéité du bâtiment.

M. le Municipal Cossetto prend note de la demande de Mme la Conseillère Zuber relative à l'utilisation de la salle des Dévens et en discutera en Municipalité.

Pour les lampes de l'Hôtel de Ville, il fera le nécessaire auprès du tenancier qui a installé des lampes économiques.

Mme la Municipale Desarzens va examiner ce qui peut être fait pour les ampoules de la Servannaz. Elle explique que les fenêtres de la Cible ont été griffées ce printemps. Depuis le 1^{er} juillet, la commune a souscrit une assurance dégât vandalisme. Au sujet de la question des présences de personnes en soirée à la Cible, la Municipalité cherche des solutions pour améliorer la situation dans la salle de gym.

Au sujet de l'eau sur le sol du centre sportif, elle va se renseigner.

M. le conseiller Sarda félicite la Présidente pour son élection et lui offre des fleurs.

Mme la Présidente Bussien demande aux conseillers qui ne l'auraient pas reçu, de prendre un règlement.

La liste des conseillers sera envoyée par mail à chacun, elle sera utile aux membres des commissions pour les convocations.

La séance est levée à 21 h 35.

La prochaine séance du conseil communal aura lieu le 14 décembre 2016.

Au nom du Conseil communal :

La Présidente :

Chantal Bussien

La Secrétaire:

Carole Guérin